

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 25 novembre 2019** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Guy Jubinville, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. RÈGLEMENTS**
 - 2.1 Avis de motion du règlement numéro 29-191-2 (2019) décrétant une dépense de 6 931 358,59 \$ pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et modifiant le règlement 29-191 (2018) et annulant le règlement d'emprunt 29-191-1 (2019)
 - 2.2 Dépôt du projet de règlement numéro 29-191-2 (2019) décrétant une dépense de 6 931 358,59 \$ pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et modifiant le règlement 29-191 (2018) et annulant le règlement d'emprunt 29-191-1 (2019)
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

19-11-35192 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 19-11-35192

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. RÈGLEMENTS

- 2.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191-2 (2019) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 931 358,59 \$ POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 29-191 (2018) ET ANNULANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-191-1 (2019)

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191-2 (2019)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-191-2 (2019) pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement, de réfection et de mise aux normes du Centre récréatif Gérard-Couillard de Coaticook et modifiant le règlement 29-191 (2018) et annulant le règlement d'emprunt 29-191-1 (2019).

Celui-ci a pour objet de modifier le règlement 29-191 (2018) et d'annuler le règlement 29-191-1 (2019). Le montant des travaux a été revu à la hausse, suite à des imprévus.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Guylaine Blouin.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-191-2 (2019) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

- 2.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-191-2 (2019) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 931 358,59 \$ POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD DE COATICOOK ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 29-191 (2018) ET ANNULANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-191-1 (2019)

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19-11-35193 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 19-11-35193

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière